

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absent non excusé : 1
Absents excusés : 2

Date de convocation : 23 février 2021

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; M. Thierry CHARTON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; M. Dominique WEYANT ; Mme Karine WEBER.

Etaient absents excusés : M. Damien FANCELLO a donné procuration à M. Raymond BECKER, M. Sylvain MARTIN a donné procuration à Mme Karine WEBER.

Absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué en période de couvre-feu, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU.

Plus de trois conseillers ayant demandé le huis-clos, celui-ci a été voté à 12 voix pour et 2 voix contre.

Madame le Maire demande de rajouter le point suivant : Affectation du résultat de l'exercice 2020, Accord du Conseil Municipal.

Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 07 décembre 2020.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 3.1-006/2021 : ACHAT DU MOULIN AUX PRÉS

L'ancien moulin situé au Moulin aux Prés est à vendre, le Conseil Municipal a la préoccupation de préserver et de mettre en valeur le patrimoine de son village. Il propose de réhabiliter la roue à eau, la maison attenante et de créer dans ses jardins, un verger ou un jardin maraîcher en partenariat avec un ou plusieurs maraîchers locaux, qui servira à l'approvisionnement entre autres, de la future cantine de Norroy-Le-Veneur.

Lors d'une réunion avec les membres du Conseil Municipal, il a été décidé d'être candidat à l'acquisition de ce bien, situé au lieu-dit le Moulin aux Prés, sur un secteur agricole : section A numéro 950/693, d'une surface de 0.3404 ha.

Pour ce faire, le Conseil Municipal sollicite l'intervention de la SAFER par préemption ou acquisition amiable du bien, au prix de 39 335,00 euros, hors frais de notaire.



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la vente de ce bien.

VOTES :

12 POUR

2 CONTRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 03 mars 2021

Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

